

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 5 DECEMBRE 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2019-06-34 – ENVIRONNEMENT -(8.8) – NOUVELLES
CONVENTIONS AVEC LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE
D’AGRICULTURE DE MEURTHE ET MOSELLE POUR LA
MISSION RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES**

DATE DE CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2019

DATE DE PUBLICATION : 10 DECEMBRE 2019

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE (à compter de la 2019.06.08), Thierry COLLET (départ à compter de la 2019.06.20), Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration d’E. PAYEUR), Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPARD, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à compter de la 2019.06.20), Michel NOISSETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON (ayant la procuration de T. COLLET à compter de la 2019.06.20), Patrick THIERY (ayant la procuration de JF. SEGALT), Philippe HENNEBERT, François MANSION (ayant la procuration de D. BRASSEUR à compter de la 2019.06.20), Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (à compter de la 2019.06.05), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Lucette LALEVEE (ayant la procuration de C. GAY), Malika GHAZZALE (à compter de la 2019.06.05), Mustapha ADRAYNI (à compter de la 2019.06.08), Claudine CAMUS (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Pascal MATTEUDI (à compter de la 2019.06.05), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER (à compter de la 2019.06.03), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Emmanuel PAYEUR, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Bruno BECK, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Alain ANSTETT,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2019-06-19 : 11 avis de procuration. De la 2019.06.20 à la fin : 13 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 48 présents. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 49 présents. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 52 présents. De la 2019.06.08 à la 2019.06.19 : 54 présents. De la 2019.06.20 à la fin : 52 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 59 votants. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 60 votants. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 63 votants. De la 2019.06.08 à la fin : 65 votants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2007 instituant la mission de recyclage agricole des déchets dans le département de Meurthe-et-Moselle,
Vu la convention-cadre régionale portant sur le fonctionnement des Missions de Recyclage Agricole des déchets issus de l'épuration de l'eau,

En application de l'arrêté du 8 janvier 1998 relatif à l'épandage agricole des boues, la Préfecture a mis en place un organisme indépendant des producteurs de boues urbaines dans le département de Meurthe-et-Moselle (via la Chambre d'Agriculture) dont le financement est assuré en partie par les collectivités productrices de boues.

Cet organisme a pour missions : l'expertise technique, l'information, le conseil, le suivi analytique, la gestion des bases de données et l'harmonisation des pratiques relatives à l'épandage agricole des boues d'épuration.

Les enjeux pour la Communauté de Communes Terres Toulaises d'adhérer à cet organisme sont de participer aux politiques de mise en œuvre de l'épandage des boues, faire entendre les difficultés des producteurs, identifier les acteurs de la filière et bénéficier d'une veille technique et réglementaire.

Attendu que les modalités de participation des collectivités adhérentes ont été fixées pour 2019 (suite au comité de pilotage du 11 juin 2019) à :

- 430 € pour la station d'épuration de Gondreville - capacité de traitement comprise entre 2001 et 5000 équivalents-habitants (EH),
- 430 € pour la station d'épuration d'Aingeray, - capacité de traitement comprise entre 2001 et 5 000 équivalents-habitants (EH),
- 1 600 € pour la station d'épuration de Toul- capacité de traitement comprise entre 20 001 et 30 000 équivalents-habitants (EH),

Attendu que la participation 2019 de la Communauté de Communes Terres Toulaises, à verser à la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle pour la Mission de Recyclage Agricole des Déchets, est fixée à 1600 € (1 095,50 € en 2018) pour la station de TOUL, 430 € (244.55 € en 2018) pour la station de GONDREVILLE et 430 € (199.60 € en 2018) pour la station d'AINGERAY compte tenu des capacités de traitement des stations d'épuration concernées,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 7 novembre 2019,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte les montants pour l'année 2019 et le versement de la cotisation à la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle (Mission Recyclage des Boues) fixée à 1 600 € pour la station de TOUL, 430 € pour la station de GONDREVILLE et 430€ pour la station d'AINGERAY,**
- **Autorise le Président à signer les nouvelles conventions destinées à encadrer le recyclage agricole des boues.**

Les crédits sont prévus à l'article 6281 « Concours divers » du budget annexe Assainissement 2017.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX